



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV N° 13 CDA/2

Réunion du	Mercredi 26 Aout 2026
Présidence :	M. THIOURT THIERRY
Présents :	Mme LEGRAND Katy MM. ANGELO Emmanuel – ES SBITI Brahim - DUTHU Gilles – GALLY Fabien – JOZWIAK Cédric - NAPPEY Thierry - JUNG Cédric - Cyrille REMOND
Excusés :	Mme DEMONCAY Mathilde – MM. DEGAND Frédéric - Xavier COLEY (<i>donne pouvoir à Thierry THIOURT</i>) ; GALLY Fabien (<i>donne pouvoir à ES SBITI Brahim</i>) - OUTHIER Philippe - Jérôme THIBERT, Président du District.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès, Secrétaire

I- APPROBATION PV

Les membres présents de la CDA approuvent à l'unanimité le PV du 08/07/2026

II- REUNION DE RENTREE DES ARBITRES Séniors et JAD

Le Président fait le point des réunions de rentrées des arbitres Séniors et JAD au Centre d'Entrainement du DFCO sur les moyens humains et matériel.

Il rappelle que toute absence doit être dûment justifiée. Un simple courriel adressé au secrétariat du District sans pièce justificative (professionnel, scolaires ou autres), ne sera pas considéré comme suffisant (cf ri 26/27).

Les nouvelles lois du jeu seront exposées lors de cette réunion

Un procès-verbal sera rédigé à l'issue du stage des arbitres de District.

III- MUTATIONS D'ARBITRES

Départ du District 21 :

- M. CHERRAKI Zakaria (JAD), licencié au sein du club de l'ASPTT Dijon, sollicite le transfert de son dossier vers la Ligue de Paris Île-de-France dans le cadre de la poursuite de ses études. Le secrétariat l'a invité à se rapprocher de l'un des huit Districts composant cette Ligue. Le District d'accueil procédera ensuite à la demande officielle de transmission de son dossier.
- M. BONIN Floran (JAD), club d'appartenance US SAVIGNY, informant la CDA de son départ en Saône et Loire. Le secrétariat l'a invité à se rapprocher du District de la Saône et Loire. Le District du 71 procédera ensuite à la demande officielle de transmission de son dossier.



Arrivées dans le District 21 :

M. SANTENAC Gauthier, né le 4 avril 1999, est en provenance du District des Vosges pour mutation professionnelle. Sa dernière saison arbitrée remonte à la saison 2023-2024, au niveau JAD. Il sera intégré au groupe D3. Une demande de transmission de son dossier a été adressée au District des Vosges.

M. MASCARENHAS Quelvino, né le 24/09/2005, en provenance du District de l'Ain pour mutation professionnelle. Sa dernière saison arbitrée remonte à la saison 2025-2026 dans la catégorie JAD. Il sera intégré au groupe JAD. Une demande de transmission de son dossier a été adressée au District de l'Ain.

M. DAMOUCHE Mehdi, né le 04/05/1997, est en provenance du District du Finistère pour mutation professionnelle. Sa dernière saison arbitrée remonte à la saison 2025-2026 dans la catégorie D2 saison 2025-2026. Il sera intégré dans cette catégorie. Une demande de transmission de son dossier a été adressée au District du Finistère. En attente du DMA.

Une invitation au stage de rentrée leur sera envoyée ainsi qu'à M. HARDY.

IV- F.I.A

Dans le cadre de la formation initiale à l'arbitrage, quatre arbitres côte-d'oriens ont participé à la session organisée par l'Équipe Technique Régionale en Arbitrage.

Cette formation s'est tenue du 22/08 au 24/08 au siège de la Ligue Bourgogne Franche-Comté, situé à l'Astragale, à Dijon.

La commission félicite les 4 stagiaires arbitres :

CAMARA	Oscar	AS QUETIGNY
FRERE	Gabin	FCLA LONGEAULT
REXHMATI	Bamir	AS QUETIGNY
ROLLIN	Owen	CL MARSANNAY
VANDER MEULEN	Geoffroy	US SEMUR EPOISSES

Les cinq stagiaires mentionnés ci-dessus seront prochainement convoqués afin de valider la partie pratique de leur formation.

La prochaine FIA organisée par la CDA 21 sera en septembre 2026 les samedis 19-26/09, 3/10/2026.

Une demande pour l'organisation avait été formulée auprès du DFCO. M. REMOND Cyril informe la Commission que le DFCO ne sera pas en mesure d'accueillir cette session de formation.

En conséquence, la Commission décide de solliciter le club de Saint-Apollinaire pour l'accueil de cette FIA. Un premier contact sera pris par M. ES SBITI auprès de M. TAINURIER, avant l'envoi d'un courrier à la Mairie et au club de Saint-Apollinaire.



V- COURRIERS

COURRIERS RECUS

Mme HOSDEZ Chanelle Souhaite reprendre l'arbitrage lors de la saison 2026-2027. N'ayant aucun retour au mail du 18/06/2026. Le secrétariat a repris contact pour faire le point sur le DMA et sa licence. En attente de son retour. M. JUNG, désignateur JAD, informe qu'elle ne donnera pas suite à cette demande

M. ABDOU KAPHET Faiz Concernant son absence au Module 8 lors de la FIA d'avril 2026. Un candidat absent lors des modules 7 et/ou 8 ne peut pas arbitrer.

M. NGOUBILI Beaude Candidat FIA 2024/2025. Informant la CDA de sa reprise à l'arbitrage. Le secrétariat a répondu concernant son DMA qui était incomplet lors de la saison 2025-2026. Pour la saison 2026/2027, DMA avec examens demandés à fournir.

M. TURPIN Clément informe la Commission de son absence à la réunion de rentrée des arbitres seniors, étant retenu par d'autres obligations. La Commission en prend note et le remercie de l'avoir informée.

Du DFCO donnant une réponse favorable à l'organisation des réunions de rentrée des 5 et 12 septembre 2026. La Commission en prend note et remercie le DFCO pour son accueil et sa coopération.

De CRA Communication des Informations pour la nouvelle saison : Ri – Plan de formation – Annuaire CRA – Enquête de satisfaction – Synthèse tableaux règlement – Carton Blanc

De PRECY demande pour organiser une session arbitre de club. Deux dates proposées vendredi 18 septembre et vendredi 25 septembre. Une réponse sera faite par le secrétariat.

M. THOMAS Vincent : Changement d'adresse. Pris note.

Mme RATEAU Audrey : Changement d'adresse. Pris note.

EF VILLAGES : Reprise de M. GONZALES Mattéo. La Commission émet un avis favorable à son retour à l'arbitrage et précise qu'il n'aura pas à passer par le cursus formation. Il devra passer l'examen « arbitre de Club ». A l'obtention de cet examen, il sera observé sur une rencontre officielle qui déterminera la catégorie dans laquelle il sera affectée.
Un courrier sera envoyé par le secrétariat à M. GONZALEZ et au club de EF VILLAGES.

M. SOARES Alexandre, Référent Arbitre du club de FC CHEVANNES sollicite la possibilité pour M. JOSSIER Loris, jeune arbitre rejoignant Dijon pour ses études à compter de septembre, d'être désigné sur des rencontres du District de Côte-d'Or lorsqu'il demeure sur place les week-ends, afin de poursuivre son activité arbitrale et contribuer aux besoins du District. La Commission émet un avis favorable à cette demande. M. JOSSIER Loris devra fournir un calendrier des dates où il pourra être



désigné lors de la saison 2026-2027. Le président de la CDA prendra contact avec M. MALDOU Adil, président de la CDA 89.

District Finistère : Transmission dossier de M. DAMOUCHE.

De Jacques BADET, CTRA : Résultats de la FIA d'Aout 2026. (voir paragraphe III)

COURRIERS ENVOYES

Courrier de la LBFC – Service Comptabilité relatif à la facturation d'un repas à la suite d'une absence non signalée. Le Service Comptabilité confirme que le coût du repas peut être imputé au club concerné. La Commission en prend note.

Convocations et invitations Réunions de Rentrée JAD – Arbitre Séniors

VI-TOUR DE TABLE

M. JUNG Cédric fait le point sur les renouvellements jeunes. Il informe la Commission qu'il a contacté téléphoniquement les JAD de la saison 2025-2026.

Concernant MM. DIABY Bansoumana et RHOULIMI RENAUDIN Abdelmawla ont été absents, sans excuse, aux modules 7 et 8. En cas de renouvellement, ils demeureront stagiaires et seront reconvoqués pour suivre ces deux modules.

M. ES SBITI Brahim signale qu'il y a encore quelques retardataires. Que tous les matchs de D3 ne pourront pas être couverts en début de saison.

M. DUTHU Gilles informe la Commission de son absence en septembre. Le Président de la CDA le remplacera lors de la Commission de Discipline du 10 septembre 2026.

M. JOZWIAK Cédric concernant la relance d'un groupe Promotionnel. Une réflexion sera menée prochainement pour promouvoir les arbitres.

M. BADET Jacques sera invité au cours du 2/10/2026

1 cours pour arbitre assistant et arbitre futsal sera dispensé.

Fin de la réunion 21h30. Prochaine réunion à une date ultérieure.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président :
Thierry THIOURT